



**Notice de renseignements
Agrément des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public
(Annexe 2)**

**Déclaration certifiant le respect des principes énoncés à l'article D 551-2 du code de
l'éducation signée par le président de l'association ou son représentant.**

Pour obtenir l'agrément, l'association (nom) :

Siège social (adresse complète) :
.....

certifie le caractère d'intérêt général non lucratif et la qualité des services proposés, de leur

compatibilité avec les activités du service public de l'éducation, de leur complémentarité avec

les instructions et programmes d'enseignement, ainsi que leur respect des principes de laïcité

et d'ouverture à tous sans discrimination.

Le président de l'association,
(Nom en majuscules et signature)

Fait à, le

Cachet de l'association